



Championnat de Belgique
JUST DANCE 2023 - Réglementations

Table des matières

1. Organisateur des compétitions.....	3
2. Caractéristiques principales du concours	3
3. Les phases de qualification	3
4. Phases finales.....	4
5. Limitation de la responsabilité.....	4
6. Force majeure	4
7. Code de conduite.....	4
8. Sanctions.....	5
9. Droits d'auteur	5

1. Organisateur des compétitions

Toutes compétitions au sein du Championnat de Belgique de Just Dance sont organisées par Unlocked pour le compte d'Ubisoft. Ubisoft est ci-après dénommé l'"Organisateur".

2. Caractéristiques principales du concours

La compétition consiste en plusieurs événements ayant lieu dans de multiples locations (voir section 3). Durant chaque tournoi, des concurrents joueront au jeu "Just Dance 2023" développé par Ubisoft afin d'obtenir le plus de points possible pour se qualifier à la phase finale du circuit.

Pendant chaque phase de compétition, les concurrents devront danser sur l'une des chansons sélectionnées. Pour chaque location des phases de qualification, les joueurs devront choisir l'un des quatre morceaux sélectionnés. Ils recevront un certain nombre de points conformément aux règles de Just Dance. Ce nombre de points permet d'établir un classement et de désigner les gagnants selon les modalités indiquées ci-dessous.

3. Les phases de qualification

Les phases de qualification se dérouleront en Belgique durant les événements suivants :

- Made in Asia Printemps – du vendredi 3 au dimanche 5 mars 2023
- FACTS Printemps – samedi 1 et dimanche 2 avril 2023
- Made in Asia Automne - samedi 23 et dimanche 24 septembre 2023
- GameForce Belgique - samedi 30 septembre et dimanche 1 octobre 2022

- Finales : FACTS Automne - *La date exacte sera annoncée ultérieurement.*

Les dates et locations utilisés peuvent être modifiées à la discrétion de l'Organisateur en consultation avec Unlocked. Les phases de qualification se déroulent à des moments différents selon la location. Pour rester au courant des dernières informations concernant la compétition, veuillez consulter le site web : <http://justdancechampionship.be/>.

Les phases de qualification seront jouées sur une PlayStation®5 équipée d'un Redmi Note 11. (Ci-après la "plate-forme"). En cas de problèmes de connexion, une Nintendo Switch sera utilisée en second recours. Le passage d'une plateforme à une autre sera dicté par l'organisateur et décidé à la discrétion des arbitres présent sur les lieux.

a. Conditions de participation

Conditions d'âge : plus de 18 ans. Chaque participant du Championnat de Belgique, doit avoir sa résidence principale en Belgique. La participation aux phases de qualification est soumise à l'acceptation intégrale du règlement de la compétition par les participants.

Chaque compétiteur peut participer aux phases de qualification autant de fois qu'il ou elle le souhaite, dans la limite des places disponibles.

b. Déroulement des phases de qualification

Chaque phase de qualification se déroulera sur différentes locations présentant toutes les mêmes quatre chansons listées ci-dessous. Les participants joueront en tour à tour sur des morceaux en solo afin de gagner le plus de points possible en suivant les règles officielles du jeu.

Artiste	Chanson
ITZY	Wannabe (Solo Version)
Charli XCX	Good Ones
Justin Timberlake	Can't Stop The Feeling (Danceverse prince version)
The Trammps	Disco Inferno

Chaque participant recevra un score conformément aux règles du jeu Just Dance 2023 par Ubisoft. Les concurrents seront autorisés à effectuer autant d'essais que le temps imparti puisse permettre et sur autant de chansons que nécessaire.

Après les quatre qualifications, les deux candidats ayant obtenu les meilleures notes par chanson seront invités pour les phases finales du championnat.

zATTENTION : Seul votre meilleur score comptera pour votre qualification ! Si un participant réussit à réaliser les deux meilleurs scores du tournoi de qualification, seul son premier score sera comptabilisé tandis que leurs autres scores seront retirés du classement. Ceci s'applique également dans le cas où un participant effectuerait les deux meilleurs scores sur différentes chansons.

4. Phases finales

De plus amples informations vis-à-vis des phases finales seront communiquées plus tard dans l'année.

5. Limitation de la responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur sera strictement limitée à la fourniture des prix. Le service en ligne pour la participation au tournoi est fourni sans garantie d'aucune sorte. L'Organisateur ne peut pas garantir que les services en ligne seront sans interruption ou sans erreur, que les anomalies seront corrigées, que les services en ligne ne contiennent pas de virus, et l'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'interruption partielle ou permanente des services. Pendant toute la durée du Tournoi, les Participants sont entièrement responsables de leur comportement et l'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de tout comportement fautif imputable à d'un Participant. Les dommages subis par un Participant pendant le Tournoi ne sont pas couverts par la responsabilité de l'Organisateur, sauf en cas de négligence grave et délibérée d'une obligation de sécurité ou en cas de négligence grave. La responsabilité de l'Organisateur est limitée aux dommages matériels directs.

6. Force majeure

L'Organisateur reconnaît comme cas de force majeure tout événement qui répond aux critères définis par la juridiction des Cours et Tribunaux français. Le cas de force majeure a comme effet de suspendre en tout ou en partie la réalisation des obligations prévues par le Règlement. L'Organisateur et le Participant sont exemptés de l'exécution de leurs obligations mutuelles dans la limite de leurs mesures préventives et doivent tout faire pour reprendre l'exécution de leurs obligations mutuelles dans leur intégralité. En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs prix par d'autres de valeur au moins équivalente.

7. Code de conduite

Le promoteur encourage tous les participants du tournoi à se comporter de manière équitable, respectueuse et honnête envers les autres participants, le promoteur et plus généralement envers toutes les autres personnes directement ou indirectement liées au tournoi. Le code de conduite a comme but d'établir certaines règles de conduite et d'interdire certaines pratiques injustes qui pourraient donner lieu à un avantage injustifié, artificiel ou imprévu. Ne pas se conformer au code de conduite peut résulter en des sanctions telles que l'annulation d'un spectacle ou la disqualification d'un

participant. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre tout Participant qui engagerait sa responsabilité civile ou pénale en raison des dommages directs ou indirects qu'il aurait causés.

- Le participant s'engage notamment à ne pas commettre de fraude, à ne pas harceler, menacer, corrompre, intimider, soudoyer, ou, plus généralement, à ne pas se comporter de manière dommageable pour les autres personnes. Cette restriction inclut également la publication en ligne de commentaires offensants, insultants ou nuisibles. Toute forme de discrimination basée sur la race, l'orientation sexuelle, la religion ne sera pas tolérée pendant le Tournoi. Le participant s'engage également à ne pas se faire passer pour quelqu'un d'autre et ne pas recourir à l'utilisation d'un "alias". Un participant ne peut également pas jouer pour quelqu'un d'autre.
- Le Participant s'engage à respecter les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables.
- Le Participant s'engage à informer immédiatement l'Organisateur de tout bug, erreur ou autre utilisation d'un programme tiers qui aurait comme résultat un avantage injustifié. Toute utilisation d'un bug qui pourrait donner un avantage injustifié ou toute communication publique mentionnant un tel bug est strictement interdite.
- Le Participant s'engage à ne pas créer une fausse identité ou d'abuser l'identité d'un tiers dans le but de se procurer une opportunité supplémentaire.
- Le Participant s'engage à ne pas obtenir ou maintenir un accès non autorisé à tout ou une partie du système de traitement automatique des données.
- Le Participant s'engage à ne pas divulguer les données personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, etc.) des autres Participants par n'importe quel moyen.

8. Sanctions

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler la prestation d'un Participant en pleine vigueur s'il ne se conforme pas au Règlement. Chaque annulation d'un spectacle est définitive. En cas de disqualification d'un finaliste, le promoteur se réserve le droit de remplacer le finaliste en question par un participant de son choix en fonction de la performance réalisée.

9. Droits d'auteur

© 2023 UBISOFT ENTERTAINMENT. TOUS DROITS RÉSERVÉS. JUST DANCE, UBISOFT ET LE LOGO UBISOFT SONT DES MARQUES DE UBISOFT ENTERTAINMENT AUX ÉTATS-UNIS ET/OU DANS D'AUTRES PAYS. TOUTES LES AUTRES MARQUES DOIVENT ÊTRE PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LEURS PROPRIÉTAIRES RESPECTIFS.